



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

09 NOV. 2016

2544

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant l'élargissement de l'offre scolaire.

Dans un communiqué du Ministère de l'Éducation nationale du 07 novembre 2016, Monsieur le Ministre fait savoir que l'offre scolaire dans le sud du pays sera élargie. Des sections germanophones seront proposées dans le bâtiment du «Victor Hugo» et à l'École internationale de Differdange (EIDD) à Esch-sur-Alzette. L'EIDD à Differdange offrira également des classes maternelles dans les trois sections linguistiques

Dans la mesure où une offre scolaire diversifiée sur le territoire entier du pays sera indispensable, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- Monsieur le Ministre envisage-t-il un nouveau plan directeur sectoriel « Lycées »?
- Est-ce qu'une analyse sur les besoins concrets des élèves dans le domaine de l'offre scolaire, et notamment de l'offre linguistique, a été réalisée ?
- Dans l'affirmative, quels sont les résultats de cette analyse ?
- Le projet de construction du Lycée de Mondorf fait partie de la phase 2 du plan directeur sectoriel «Lycées».

Messieurs les Ministres peuvent-ils me renseigner sur l'état d'avancement du projet de construction du Lycée de Mondorf ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 7 décembre 2016



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2544 de Madame la Députée Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Affaires générales

Luxembourg, le 7 décembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N° 2544 de la Députée Martine Hansen

Ad 1) et 4)

Le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « lycées » prévoyait la construction de six nouveaux lycées en deux phases.

Les projets de construction de la première phase, c'est-à-dire l'Atert Lycée à Redange, le Lycée Bel-Val à Belvaux et le Lënster Lycée à Junglinster ont tous été réalisés.

En ce qui concerne la deuxième phase, il est à noter que :

- les travaux de construction du bâtiment du Lycée Edward Steichen à Clervaux sont en cours ; la mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2018 ;
- les classes de l'École internationale de Differdange fonctionnent depuis la rentrée scolaire de cette année dans des infrastructures provisoires ; la construction des bâtiments définitifs se fera en plusieurs étapes et il est prévu que le bâtiment principal sera mis en service en 2020 ;
- les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la Sarre veulent renforcer la coopération transfrontalière en matière d'offre scolaire. Le Lycée de Mondorf sera conçu sur le modèle du Schengen-Lyzeum de Perl. Un groupe de travail binational s'est penché sur l'offre scolaire. Des métiers et professions, significatifs en vue du développement de l'espace économique transfrontalier ont été identifiés. Une reconnaissance réciproque des diplômes et certificats délivrés est envisagée. Des groupes de travail interministériels et transfrontaliers élaborent actuellement les bases juridiques du lycée. Un dialogue est entretenu avec les différentes parties prenantes afin de conclure des accords. Un groupe de travail mis en place au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en train d'élaborer un programme de construction déterminant les besoins du lycée. Il est prévu que ledit programme sera finalisé au début de l'année 2017.

À l'heure actuelle, le Gouvernement n'envisage pas de relancer un nouveau plan directeur sectoriel « lycées » qui se limite à un recensement et une projection quantitatif et géographique de futurs élèves. Vu la forte progression de la diversité langagière des élèves et les exigences en matière d'une formation adaptée aux besoins du marché de travail, la décentralisation et régionalisation des infrastructures a actuellement atteint ses limites.

Ad 2) et 3)

La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois.

Durant l'année scolaire 2013/14, pour 45% des élèves (fondamental – EDIFF - ES – EST) la première langue parlée au domicile était le luxembourgeois. 27,3% des élèves pratiquaient le portugais, 27,7% une autre langue (Chiffres Clés de l'Éducation nationale 2013/2014 ; <http://www.men.public.lu/fr/actualites/publications/themes-transversaux/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015-band-1/index.html>).

Une part considérable des élèves du secondaire provient de familles monolingues. En même temps les langues parlées au domicile présentent une grande diversité linguistique.

Pratiquement un cinquième (19%) des élèves du secondaire provient de familles bilingues.

	Anzahl	Prozentsatz		Anzahl	Prozentsatz
Monolingual	4.795	77,0	Bilingual	1.155	18,6
Luxemburgisch	2.384	38,3	Luxemburgisch-Französisch	272	4,4
Französisch	349	5,6	Luxemburgisch-Deutsch	85	1,4
Deutsch	60	1,0	Deutsch-Französisch	28	0,5
Portugiesisch	1.559	25,1	Luxemburgisch-Portugiesisch	240	3,9
Südslawische Sprache	311	5,0	Luxemburgisch-andere Sprache	93	1,5
Italienisch	56	0,9	Französisch-Portugiesisch	68	1,1
Englisch	22	0,4	Luxemburgisch-südslawische Sprache	43	0,7
Albanisch	38	0,6	Luxemburgisch-Englisch	38	0,6
Spanisch	15	0,2	andere Sprachkombinationen	262	4,2
<small>* Jugendliche, die für beide Erziehungsberechtigten „andere Sprache“ ankreuzten, konnten nicht eindeutig einer der Kategorien „Monolingual/Bilingual“ zugeordnet werden.</small>			Nur andere Sprachen*	273	4,4

(ÉpStan 2013 – 5^e/9^e ; Bildungsbericht Luxemburg 2015 – Band 2: Analysen und Befunde; <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-transversaux/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015/band-2.pdf>)

Force est de constater que le monolinguisme luxembourgeois est en régression (2005/06 : 65,8% - 2013/14 : 54,4%) et qu'il existe une grande hétérogénéité en ce qui concerne la première langue des élèves. Une part importante des élèves pratique une autre langue que les langues officielles du Luxembourg.

En ce qui concerne le besoin d'offres scolaires anglophones (fondamental et secondaire) au Luxembourg, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse vient de publier les résultats de deux enquêtes (<http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-transversaux/statistiques-analyses/offres-scolaires/english-schooling/en.pdf>), réalisées respectivement en 2013 et 2015 avec la collaboration de plusieurs chambres de commerce (Chambre de Commerce Luxembourg, British Chamber of Commerce, Indian Business Chamber of Commerce, Ireland-Luxembourg Chamber of Commerce et American Chamber of Commerce).

Au total, les départements de ressources humaines de quelque 300 entreprises nationales et internationales établies au Luxembourg ainsi que 5800 salariés ont été invités à remplir un questionnaire en ligne. Le taux de réponse s'élève à 29% pour les entreprises et 21% pour les salariés.

Les réponses des entreprises et des salariés sont concordantes : elles mettent en évidence un besoin urgent d'élargir l'offre de classes anglophones à l'enseignement fondamental comme à l'enseignement secondaire.

Les principaux constats se résument comme suit :

- Chaque année, plus ou moins 1500 employés avec quelque 2520 enfants sont relocalisés au Luxembourg par des entreprises, dont deux tiers initialement pour des périodes de travail à court terme.
- 27% des salariés qui ont participé à l'enquête ont choisi le système d'enseignement public luxembourgeois pour leurs enfants.
- 26% des parents ont exprimé le besoin d'une offre scolaire anglophone à l'enseignement fondamental ; 18% ont relevé le besoin d'une offre scolaire anglophone au secondaire.
- 76% conviennent que l'aspect financier a un impact sur leur décision de scolarisation.
- 60% pensent que la scolarité est un facteur qui peut empêcher une famille de s'installer au Luxembourg. 87% estiment que la langue est la plus grande difficulté dans le système luxembourgeois.
- 51% estiment que la langue d'enseignement est un des facteurs-clés dans le choix d'une école.
- 33% sont à la recherche d'une offre scolaire multilingue.

Pour répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène, l'Éducation nationale s'attache depuis des années à élargir, diversifier et flexibiliser son offre scolaire.

À côté du système luxembourgeois régulier, l'offre internationale, principalement anglophone et francophone est élargie au fur et à mesure des besoins constatés.

Plusieurs écoles publiques proposent désormais des classes anglophones, francophones ou germanophones : l'Athénée du Luxembourg (classes du Baccalauréat international (BI) en langue anglaise), le Lycée technique du Centre (classes du BI en langue française), le Lycée Michel Lucius (classes menant au *International General Certificate of Secondary Education* et aux examens du niveau *A-level*) et la nouvelle École internationale de Differdange (sections anglophone, francophone et germanophone).

Le MENJE continue la politique dans laquelle le Gouvernement s'est engagé les dernières années en visant à offrir une grande diversité en termes d'offres scolaires. La multiplication des parcours de formation (notamment au niveau des langues) et des certifications sont quelques réponses aux défis posés par l'évolution des caractéristiques des élèves scolarisés.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse